

Le Sud-Ouest
Montréal 

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT À ÊTRE INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT SUD-OUEST (01-280) AFIN DE MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES AUX STATIONNEMENTS »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, suite à l'adoption par résolution du projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance tenue le 1^{er} avril 2014, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), **le 30 avril 2014 à 19 h 30** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage.

L'objet du présent projet de règlement vise à modifier des dispositions du Règlement d'urbanisme (01-280) applicables à l'aménagement des stationnements.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les articles visés par ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement du Sud-Ouest, situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 10 avril 2014.

Diane Garand
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Informations : 514 872-3431